

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 04 AVR. 2022

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel
pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat du ministère
de la justice au titre de l'année 2022**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 août 2011 portant application, au ministère de la justice, du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2021 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2022 de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2021 modifiant les modalités d'inscription à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat du ministère de la justice,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté du 6 décembre 2021 est modifié comme suit :

Monsieur Jérôme KOZIURA, attaché principal, est remplacé par Monsieur Patrice MARMOT attaché principal.

Article 2

La Secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **04 AVR. 2022**

Pour le ministre et par délégation:
Le sous-directeur des parcours professionnels,



Christophe DÉAL